



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 19 mai 2016

TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE – ANNE SCOLAIRE 2016/2017

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, David DREGOIRE, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Martine YVON, Dominique DAUGES, Bernard CLERGEON, Anne-Valerie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Isabelle LE RIBLAIR à Teaki DUPONT, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Jean-Luc MADEC à Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN à Hélène BOLEIS, Katherine GIANNI à Philippe DONIES, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Bernard CLERGEON

Présents : 26
Pouvoirs : 07

DIRECTION RESSOURCES

n° 12

TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE – ANNE SCOLAIRE 2016/2017

Rapporteur : Antoine Goyer

Malgré un taux d'inflation très faible en 2015 et pour prendre en compte les hausses de certains postes de dépenses auxquelles s'ajoute une perte d'économie d'échelle sur la production de la cuisine centrale (suite à la baisse du volume de repas produits), le budget annexe de la cuisine voté en février dernier a été élaboré sur une base d'augmentation de 1%.

En conséquence, ce taux directeur est retenu pour la revalorisation des tarifs de la restauration municipale :

Envoyé en préfecture le 26/05/2016

Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le

27 MAI 2016

ID : 056_215601626_20160526-DR2016051912BIS-DE

FONCTION	2015-2016	2016-2017	Evolution
	2015-2016	2016-2017	
Restauration Municipale			
Tarif du repas pris sur le lieu de travail	3,05 €	3,08 €	1,00%
Tarif du repas pris au restaurant municipal (cafétéria "Océanis")	5,80 €	5,88 €	1,00%
Tarif du repas pour le personnel enseignant (Reconduction de la minoration pour les personnels enseignants et municipal dont l'indice majoré ne dépasse pas 485)	5,80 €	5,88 €	1,00%
Tarif du repas pour les salariés extérieurs	5,80 €	5,88 €	1,00%
Tarifs de restauration scolaire			
A - Pour les établissements publics			
Catégorie du Quotient : B	0,78 €	0,79 €	1,00%
Catégorie du Quotient : C	1,88 €	1,88 €	1,00%
Catégorie du Quotient : D	2,48 €	2,50 €	1,00%
Catégorie du Quotient : E	2,98 €	3,01 €	1,00%
Catégorie du Quotient : F	3,21 €	3,24 €	1,00%
Catégorie du Quotient : G	3,42 €	3,45 €	1,00%
Catégorie du Quotient : H	3,54 €	3,58 €	1,00%
Catégorie du Quotient : I (ext.)	3,57 €	3,61 €	1,00%
B - Pour l'accueil dans le cadre d'un protocole d'accueil individuel d'enfant allergique			
Catégorie du Quotient : B	0,33 €	0,33 €	1,00%
Catégorie du Quotient : C	0,72 €	0,73 €	1,00%
Catégorie du Quotient : D	0,95 €	0,98 €	1,00%
Catégorie du Quotient : E	1,15 €	1,18 €	1,00%
Catégorie du Quotient : F	1,25 €	1,26 €	1,00%
Catégorie du Quotient : G	1,34 €	1,35 €	1,00%
Catégorie du Quotient : H	1,37 €	1,38 €	1,00%
Catégorie du Quotient : I (ext.)	1,40 €	1,41 €	1,00%

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du 9 mai 2016,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs municipaux de la restauration municipale pour l'année 2016-2017 tels que présentés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



[Handwritten signature]